

Le matériel fourni par les artistes ou les compagnies

Le matériel de promotion fourni par les compagnie ou les artistes engagés ne parviendront pas aux organisateurs avant le retour du contrat.

Mis gratuitement à disposition, il consiste souvent en : 1 C.D ou cassette audio/vidéo,

2 dossiers de presse avec une biographie, ou une présentation de la compagnie,

5 photos N/B ou ekta,

100 affiches 40 x 60

L'impression et la pose d'un bandeau sur l'affiche indiquant lieu, date et heure, prix des places, modalités de réservation, reste à la charge de l'organisateur.